



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2019-28

AVIS est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 6 août 2019, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté le règlement 2019-28, décrétant une dépense de 2 140 000 \$ et un emprunt de 2 140 000 \$ pour la réalisation de divers travaux relatifs à la construction d'une structure et d'un toit permanent couvrant la patinoire *Bleu Blanc Bouge*.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 septembre 2019.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 9 octobre 2019.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière